

Après deux titres en Challenger (Bergame et ce dimanche à Quimper) et une finale à Cherbourg, Benoit Paire voit ses efforts récompensés. L'Avignonnais est de retour dans le top 100. Son titre du côté des courts du Creac'h Gwen lui permet de faire un bond de 18 places. Le voilà 89eme ce lundi.



Il est enfin récompensé. Ce lundi 9 mars 2015, Benoit Paire effectue son retour dans le top 100. Plombé par une saison 2014 complètement pourrie par une blessure au genou gauche (fissure du tendon rotulien), l'Avignonnais s'est reconstruit. Lentement, mais sereinement. Pourtant en janvier dernier, le top 100 était encore loin après une défaite dès le premier tour des qualifications de l'Open d'Australie face au jeune suédois, Elias Ymer (18 ans, 190eme).

Deux victoires en Challenger

Ce coup dur aurait pu plomber son moral. Au contraire. Ce revers lui a sans doute servis d'électrochoc. Depuis, l'ancien 24eme mondial va mieux. Il a retrouvé la confiance avec un titre au Futures de Bressuire puis a confirmé sur le circuit Challenger. L'élève de Lionel Zimblet a remporté le tournoi de Bergame puis atteint la finale à Cherbourg. Et ce dimanche, il touche au but. En dominant en finale son compatriote de 21 ans, Grégoire Barrere, Paire a donc assuré son retour dans le top 100, une première depuis le 13 octobre 2014. Il avait chuté jusqu'à la 149eme place mondiale le 2 février dernier. À 25 ans, Benoit Paire débute, à n'en pas douter, une nouvelle carrière.

La sensation Barrere

Si Benoit Paire est évidemment la satisfaction tricolore avec son retour dans le top 100, son adversaire en finale en Bretagne, Grégoire Barrere, a été la sensation de la semaine. Bénéficiaire d'une wild-card, le jeune tricolore de 21 ans a réalisé une semaine fantastique avec des succès sur Kenny De Schepper ou David Guez pour atteindre sa première finale en Challenger. Les performances de l'élève de Mathieu Rodrigues lui permettent de gagner 111 places au classement. Il occupe ce lundi le 324eme rang mondial, son meilleur classement.